

DEPARTEMENT
PAS - DE -CALAIS

ARRONDISSEMENT
BOULOGNE SUR MER

CANTON D'OUTREAU

**SEANCE
ORDINAIRE**

Nombre de conseillers
en exercice : 26

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LESAFFRE Jean-Loup, Maire, en suite de convocation en date du 21 novembre 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Mesdames GERVOIS, HIARD, MAQUINGHEN et Messieurs DESAINT, MERLIN, MIONNET, HAGNERE PALLIX et LANNOY absents excusés

Monsieur LOUCHET Jérémy est élu secrétaire.

La séance ouverte,

Madame HIARD donne procuration à Madame LOIRE

Monsieur DESAINT donne procuration à Monsieur LESAFFRE

Monsieur MIONNET donne procuration à Madame MAILLARD

Monsieur LANNOY donne procuration à Madame BRUNET

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le compte rendu du conseil municipal en date du 24 octobre 2019 appelle des remarques particulières. Aucune observation n'est formulée.

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

1° MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le courrier en date du 15 octobre de Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance sollicitant la modification des statuts dudit syndicat. Le SIVU souhaiterait qu'à compter du 1^{er} janvier 2020 les modalités de versement de la participation communale soient définies comme suit :

- un premier versement à hauteur de 50 % le 15 janvier avec comme base de calcul le montant voté en N-1
- un deuxième versement après le vote du BP des communes, soit entre le 15 et le 30 avril de l'année N
- le solde entre le 1^{er} et le 15 septembre de l'année N

Pour information, la participation 2019 de la commune s'élève à 60 752,07 euros.

Interventions

Monsieur le Maire précise que cette demande de modification des modalités de versement de la participation communale s'explique par un problème de trésorerie.

Madame Fourcroy ajoute que la CAF verse ses premiers financements en mars et avril. Il se pose donc un problème de trésorerie pour payer

les salaires et charges du personnel de la structure d'où la demande de modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord

2° DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2020 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - RESIDENCE AURORE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture du Pas de Calais a ouvert la programmation 2020 pour les projets susceptibles d'être éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Il propose de constituer un dossier de demande de subvention pour le projet de travaux d'éclairage public, dans la résidence Aurore, qui rentre dans la catégorie des opérations subventionnables (priorité 3) à hauteur de 20 % du montant hors taxe du projet.

Voici les principales caractéristiques du projet :

Localisation des travaux : Résidence Aurore. Réhabilitation de 88 points lumineux, lanternes LED avec détecteurs de présence (luminaires sur support béton existant).

Coût estimatif des travaux : 99 080 euros HT soit 118 896 euros TTC

Estimation des honoraires du maître d'œuvre : 6 250 euros HT soit 7 500 euros TTC

Réalisation des travaux : Exercice budgétaire 2020

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 1^{er} semestre 2020

Date prévisionnelle de fin des travaux : 1^{er} semestre 2020

Plan de financement des travaux

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Travaux	99 080 €	118 896 €
Honoraires	6 250 €	7 500 €
Coût de l'opération	105 330 €	126 396 €

RECETTES	
Subvention D.E.T.R. possible	21 066 €
Subvention F.D.E possible	42 240 €
Fonds propres	63 090 €
Total	126 396 €

Interventions

Monsieur Delhay explique que cette première phase du nouveau programme de travaux d'éclairage public concerne la quasi-totalité des rues de l'Aurore. Il s'agit de poser de nouvelles lanternes Led. Cette phase sera suivie d'autres à savoir le centre-ville, l'avenue Croquelois etc..

Monsieur Dehame demande s'il est possible de chiffrer les économies faites.

Monsieur Delhay. Là où ont été posés les led soit environ 30 % du parc, on constate une diminution de 75 % de la consommation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

RETIENT la proposition de Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès de la Préfecture et à signer tous documents se rapportant à ce dossier

3° SERVICE CULTUREL - SPECTACLE DES THIBAUTINS

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose que le coût de la représentation du spectacle des « Thibautins » intitulé « Mon banquier à découvert », qui aura lieu au Forum des Loisirs le vendredi 14 février 2020, à savoir 1 500 euros TTC, soit pris en charge par la municipalité et les recettes (entrées) soient attribuées intégralement à l'association « Restos du Cœur, Côte d'Opale ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

4° PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE SCOLARITE ANNEE 2018 - 2019 COMMUNE D'ECHINGHEN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un enfant de la commune d'Echinghen a fréquenté l'école primaire Aurore de Saint-Léonard durant l'année scolaire 2018 - 2019. Le coût moyen par enfant fréquentant une école primaire s'élève à 616,98 €. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'entériner ce coût comme participation scolaire réclamée par la commune de Saint-Léonard à la commune d'Echinghen pour l'année scolaire 2018 - 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ENTERINE la proposition de Monsieur le Maire

5° DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 4

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Budget Primitif adopté par le conseil municipal

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires

Vu, le projet de décision modificative dont les grandes orientations se résument ainsi :

- Ajustement des lignes de crédit

Monsieur le Maire propose d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 6811/01	Dotations aux amortissements Des immobilisations	8 000 euros
Chapitre 022/01	Dépenses imprévues	- 8 000 euros (moins huit mille euros)

Section d'investissement

Dépenses

Article 2112/020	Terrain de voirie	8 000 euros
------------------	-------------------	-------------

Recettes

Article 28188/01	Amortissements autres	8 000 euros
------------------	-----------------------	-------------

Article 1311/71/324	Subventions amortissables Etat	- 1 654,89 euros (moins mille six cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-neuf cents)
Article 1321/71/324	Subventions non amortissables Etat	1 654,89 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette délibération budgétaire modificative n° 4 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-dessus

Interventions diverses

Monsieur le Maire présente au conseil le pastel réalisé par Monsieur Maurice Demilly, ancien maire de Nesles, peintre reconnu, dont on peut voir des tableaux dans le hall de la mairie de Boulogne sur Mer. Il s'agit d'une proposition faite par le peintre (pas gratuit) sans engagement de la part de la commune quant à un achat.

En ce qui le concerne, il retrouve dans ce tableau un sujet de très nombreuses fois repris pour représenter la commune. Une discussion est engagée.

Monsieur Gobert suggère le petit Pont Feuillet pour changer.

Madame Lemaire aime bien ce tableau qui reprend les symboles de la commune que l'on retrouve sur le papier à entête, les cartes de vœux...

Madame Mulard suggère de reprendre l'avenue Croquelois. D'autres hypothèses sont émises comme la mairie, le viaduc...

Monsieur Delhay propose de contacter le photo-club de Saint-Léonard pour avoir des vues avec d'autres angles de la Tour, de l'Eglise, de Saint-Léonard.

Monsieur le Maire rappelle que suite aux fortes pluies du 5 novembre, la Zone Industrielle de la Liane, et notamment la SBE ont été impactées et un peu de limon s'est déposé sur le terrain de football. Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, pour inondations, a été déposée le 7 novembre 2019 auprès des services de l'Etat. Parallèlement, une autre demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour sécheresse et réhydratation des sols a été déposée le 22 novembre 2019 (11 signalements d'habitants recensés à ce jour) également auprès de l'Etat.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a assisté à l'assemblée générale de l'association « St Léo Hors d'Eau », présidée par René Vidal. Il a expliqué que Monsieur Delhay avait effectué une 1^{ère} alerte à 22 heures 15 et que les écluses du Pont Marguet, gérées par la région, n'avaient pu être ouvertes que vers 1 heure 30 du matin (ouverture automatique des portes).

Hier soir, la préfecture a réagi rapidement et déclenché une alerte en raison de fortes pluies attendues et d'un coefficient de marée élevée.

Aussi, il lui semblerait judicieux de pouvoir mettre en réseau les capteurs de Saint-Léonard (nilomètres rénovés en 2018 pour un coût de 22 000 euros avec seuils d'alerte) avec ceux du Symsageb (bassin de rétention de Tournes et Baincthun) et de permettre à toutes les collectivités impactées d'avoir un accès à ces dispositifs (réseau en intra).

Madame Loire signale que lors de l'épisode des inondations, il a été difficile de faire bouger les voitures garées rue des Bergeronnettes. Ce stationnement empêchait l'accès à une bouche d'égout. Elle propose d'y apposer un arceau ou un dispositif similaire à celui qui protège les bouches à incendie.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il faut un dispositif qui ne mette pas les automobilistes en danger.

Monsieur Delhay propose un croisillon et une signalisation.

Monsieur Dehame indique qu'il a remarqué qu'il serait nécessaire de curer une buse du petit bassin de rétention situé au stade (canalisation souterraine qui passe sous les parkings).

Monsieur Delhay explique que comme ce bassin ne remplit pas le ruisseau des APO, il est effectivement encrassé. Il fait également part à l'assemblée de la création d'un puit naturel dans le grand bassin de rétention. Des tests avec colorant n'ont pas permis pour l'instant de savoir où aller l'eau.

Monsieur Vidal exprime sa satisfaction pour les travaux réalisés au pont Beaucerf.

Monsieur Delhay ajoute que le muret a été refait, la voie élargie, 3 ou 4 balises ainsi qu'un banc seront posés prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré, en séance, les jours et ans susdits.
La séance est levée à 19 heures 30